

Conditions générales valables pour tous les cours

Inscription	Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la section : www.sauvetage.be Ce dernier doit être remis dans un délai de 2 semaines avant le cours. Le formulaire dûment signé ainsi que les inscriptions par E-Mail et fax sont juridiquement valables. Un accusé de réception confirmera l'inscription.
Admission	Avoir 14 ans révolus dans l'année civile
Condition	Le cours a lieu à partir de 6 participants. Le nombre étant limité, les inscriptions sont prises en considération selon leur date d'arrivée. Le cours doit être suivi avec une participation active à 90% minimum en théorie et pratique (100% pour la partie secourisme).
Etat des cours	L'état actuel des cours peut être consulté sur notre site internet : www.sauvetage.be . Nous nous réservons le droit d'annuler un cours 7 jours avant la date du cours par manque d'inscriptions.
Invitation	Une invitation sera envoyée une semaine avant le début du cours avec le programme, la liste des participants, le plan et la facture payable dans les 30 jours.
Examen	Des tests et des examens ont lieu tout au long de la formation. Vous trouverez également les informations y relatives sur notre site internet.
Annulation du cours	Jusqu'à 4 semaines avant le cours : CHF 50.— Jusqu'à 1 semaine avant le cours : 50% du prix du cours Moins d'une semaine avant le cours : 80% du prix du cours Abstention du cours : 100% du prix du cours
Suspension du cours	Si un cours ne peut pas être terminé pour des raisons majeures, il y a une possibilité d'accomplir la suite dans un délai d'un an. Les éventuels frais supplémentaires demeurent réservés. Toutefois aucune somme n'est remboursée.
Règlements de formation	Les règlements se trouvent sur le site www.sss.ch ou par téléphone auprès du siège administratif de la SSS à Sursee. Toutefois, le moniteur responsable de la formation se réserve le droit d'intervenir si des participants présentent des problèmes au niveau des compétences personnelles, sociales ou qui nuisent à la formation et peut exclure le candidat du cours, refuser d'accorder une attestation de cours, ne pas admettre la personne dans d'autres cours.
Frais	Les frais de déplacement, les entrées à la piscine, les repas et les supports didactiques sont à la charge des participants.
Assurances	Les assurances accident et responsabilité civile sont à la charge des participants. Le moniteur responsable, la section de Malleray-Bévilard et la SSS n'assume aucune responsabilité.
Informations	Les informations concernant la formation sont mises à jour régulièrement sur le site internet : www.sauvetage.be . Cette méthode de communication est utilisée prioritairement. Les participants s'informent eux-mêmes par ce biais.
Renseignements	Yanick Mollard – Expert pool – yanick.mollard@sauvetage.be Pour vos communications, merci de n'utiliser que cette adresse mail.

SLARG SSS